

Engagés pour les personnes sourdes

écoutez

N° 4 | 2022



SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds



Des interprètes en langue des signes sont désormais régulièrement présents au Palais fédéral.

En mission au Palais fédéral

Les personnes sourdes continuent d'être discriminées. Afin de leur donner une voix politique et de garantir leurs droits, la Fédération Suisse des Sourds assiste depuis près de trois ans aux séances du Parlement au Palais fédéral. André Marty est notre homme à Berne et nous avons jeté un coup d'œil par-dessus son épaule durant la session d'automne.

Une équipe exceptionnelle

Lorsqu'André Marty arpente la salle des pas perdus dans le Palais fédéral, il n'est pas simplement l'un des nombreux représentants d'intérêts. Contrairement à ses collègues d'autres associations, il n'est pas seul. On le rencontre le plus souvent au sein d'une équipe de trois personnes. Fernanda Hintz (sourde) et un interprète en langue des signes sont toujours à ses côtés.

Ils forment désormais une équipe bien rodée qui sait précisément comment agir, obtenir l'attention souhaitée des parlementaires et prendre la parole. Ce n'est certainement pas un hasard si la discussion est toujours amorcée par Fernanda Hintz en langue des signes, avoue André Marty sans détour. Cela permet

d'aiguiser les sens de l'interlocuteur et de favoriser la compréhension envers les problèmes et difficultés de communication. Cela lui permet de présenter ensuite les véritables préoccupations dans des conditions très différentes.

Ambassadeur de la langue des signes

En parlant avec André Marty de son activité, on remarque rapidement à quel point son travail, et donc les préoccupations des personnes sourdes, tiennent à cœur à cet historien et politologue de formation. Pour lui, cela représente bien plus qu'un simple travail de lobbyiste. La tâche de son équipe est de sensibiliser les personnes du Palais fédéral, les informer et leur faire expérimenter les barrières auxquelles sont confrontées les personnes sourdes au quotidien.

C'est ainsi qu'un « Café des Signes » a été organisé pendant la session d'automne. Le personnel du café du Palais fédéral a été remplacé par des personnes sourdes ; les conseillers nationaux et les conseillers aux États « devaient » passer leur commande en langue des signes. Les réactions ont été très positives.

« Quasiment chaque personne a dans son entourage proche ou lointain un rapport avec la surdité. Pourtant, l'ignorance est encore largement répandue. En politique également. »

André Marty

André Marty est convaincu que de telles expériences peuvent déclencher quelque chose et établir un lien avec le thème.

Les moulins de la démocratie

Le travail politique demeure malgré tout un travail de longue haleine. Avant chaque session, il se prépare minutieusement, étudie les parlementaires et leur comportement électoral et tente d'identifier à temps les développements éventuels. Il doit faire preuve de persévérance dans son travail, car deux pas en avant est souvent suivi d'un pas en arrière. André Marty est malgré tout convaincu qu'une reconnaissance légale de la langue des signes est en bonne voie. Tout prend du temps dans la Berne fédérale. On le verra donc sans doute encore longtemps arpenter la salle des pas perdus avec sa petite équipe.

En toile de fond : la reconnaissance de la langue des signes

Bien que la Suisse compte environ 10 000 personnes sourdes et un million de personnes malentendantes, notre pays n'a pas encore reconnu les langues des signes, contrairement aux nombreux pays européens qui en reconnaissent légalement une ou plusieurs. La Fédération Suisse des Sourds s'y engage activement et revendique une loi fédérale sur la langue des signes.

Une condition indispensable à l'égalité

La reconnaissance légale de la langue des signes est aux yeux de la Fédération Suisse des Sourds une condition indispensable pour améliorer la situation des personnes sourdes en Suisse et garantir leurs droits. La langue des signes permet aux personnes sourdes un accès équitable aux offres de formation, au système de santé, au marché du travail et à la culture.

Le revers de l'automne 2021

La Fédération Suisse des Sourds a essuyé une grande déception en septembre 2021, lorsque le Conseil fédéral a conclu son rapport sur l'éventualité d'une reconnaissance légale des langues des signes suisses en déclarant que cette reconnaissance n'était pas une condition impérative pour la promotion des

intérêts des personnes sourdes et malentendantes en Suisse.

La loi comme unique solution

Après une analyse approfondie du rapport et des possibilités envisagées pour « une reconnaissance de la langue des signes », la Fédération Suisse des Sourds est convaincue que la seule solution réside dans une loi. Celle-ci doit inclure la reconnaissance des trois langues des signes suisses et la promotion de la culture sourde et contenir par ailleurs une liste de mesures concrètes visant à l'égalité des personnes sourdes et malentendantes dans les nombreux domaines tels que le droit à l'information, la communication, la santé, la formation, la vie professionnelle et la culture.

Cela démontre la valeur du travail politique de la Fédération Suisse des Sourds : il vise l'égalité des chances pour les personnes sourdes et malentendantes et la création de conditions équitables.



Intéressé par le rapport complet du Conseil fédéral ? Alors scannez le code QR ci-contre.

Le travail politique de la Fédération Suisse des Sourds

La reconnaissance juridique des langues des signes comme nécessité impérative a été rejetée par le Conseil fédéral en septembre 2021. Néanmoins, il tient à une plus grande reconnaissance pour les personnes sourdes et malentendantes. C'est pourquoi un dialogue structuré a été lancé.

Échange avec les services concernés

La Fédération Suisse des Sourds échange actuellement avec les offices et services fédéraux concernés dans le cadre d'une table ronde. Sur la base de la situation juridique actuelle, différentes améliorations concrètes sont visées dans différents domaines. Dans ce but, il faut avant tout mettre en évidence les problèmes que les personnes sourdes rencontrent dans leur vie quotidienne. Des solutions seront ensuite développées pour chaque domaine. Toutefois, tous les problèmes ne peuvent pas être résolus de cette manière : des adaptations légales seront inévitables.

Les barrières sont omniprésentes

Ce qui rend ce dialogue particulièrement difficile, c'est l'étendue des thèmes requérant des solutions qui sont ensuite présentées au Conseil fédéral sous forme de rapport. Il est notamment possible que des conflits d'objectifs, ne pouvant simplement être résolus de manière consensuelle, surviennent dans les domaines de l'éducation, de la communication en langue des signes, de l'accès aux soins de santé ou de la promotion de la culture. Pour cette raison, la prudence, le tact et surtout la patience et l'esprit de compromis sont requis.

Votre don est précieux !

Pour pouvoir garantir l'égalité des chances aux personnes sourdes en Suisse dès leur plus jeune âge, nous dépendons de votre soutien financier. Merci de vous engager, par votre **don**, pour l'égalité des chances et une vie autonome pour les personnes sourdes.



Scannez simplement le code QR avec la caméra de votre smartphone **et faites un don.**
www.sgb-fss.ch/fr/soutien



Le Conseil fédéral prend également position sur la reconnaissance juridique des langues des signes en Suisse.

Votre don favorise l'égalité

« Aujourd'hui encore, les personnes sourdes sont exclues ou désavantagées dans de nombreux domaines de la société. La Fédération Suisse des Sourds s'est fixé l'objectif de faire tomber les barrières et de s'engager pour les droits des personnes sourdes en Suisse. »

André Marty, Responsable des Affaires Publiques (entendant)

Trois exemples de la manière dont vous soutenez, par votre don, le travail politique et contribuez ainsi grandement à l'égalité des chances des personnes sourdes.

50 francs

pour porter le thème de la surdité au niveau fédéral et faire pression pour obtenir **l'égalité des droits** pour les personnes concernées.

80 francs

pour l'engagement **d'interprètes en langue des signes** indispensables à notre travail au Palais fédéral.

100 francs

pour nos **campagnes d'information et de sensibilisation**, qui permettent d'attirer l'attention sur les discriminations des personnes sourdes.

Merci beaucoup !



Définir soi-même ses dernières volontés

La révision du droit des successions entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Avec la réduction de la réserve héréditaire des enfants et la suppression de la réserve des parents, les héritages pourront être répartis de manière plus flexible à l'avenir.

Tout ne change pas avec la révision du droit des successions, mais une plus grande flexibilité est accordée aux testateurs et testatrices. La réduction ou la suppression des réserves héréditaires permettent aux personnes qui font leur testament de disposer d'une plus grande partie de leurs biens.

En les léguant par exemple à des associations à but non lucratif comme la Fédération Suisse des Sourds. Mais comment cela doit-il figurer dans un testament ? Comment dois-je rédiger mon testament ? Pour répondre à de telles questions, la Fédération Suisse des Sourds collabore désormais avec le partenaire spécialisé «DeinAdieu».

DeinAdieu – le premier portail suisse en ligne pour une fin de vie autodéterminée – propose des informations complètes, des directives anticipées aux obsèques en passant par le testament et les soins palliatifs, que vous pouvez trouver et utiliser gratuitement directement sur le site de la Fédération Suisse des Sourds.



Apprenez-en plus en scannant le code QR ci-contre.
www.sgb-fss.ch/fr/soutien/legs



« Notre fils est sourd de naissance. Nous savons par expérience combien la situation est difficile pour la famille. C'est pourquoi nous faisons un legs pour soutenir le travail inestimable accompli par la Fédération Suisse des Sourds. »

Ursula et Franz Vogel

Ensemble, nous sommes à votre disposition

La collaboration entre DeinAdieu et la Fédération Suisse des Sourds vous donne la possibilité de vous informer sur les questions relatives à votre testament ou au droit successoral directement sur notre site www.sgb-fss.ch. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous aider en cas de besoin.



Notre mission

Nous nous engageons en faveur de l'élimination des barrières qui entravent l'accès des personnes sourdes et malentendantes à l'éducation, la formation, l'emploi, la santé, la politique, la culture et la société et de l'application systématique et durable des droits des personnes sourdes et malentendantes.



Impressum

Éditeur : Fédération Suisse des Sourds SGB-FSS, Passage St-François 12, 1003 Lausanne

Responsable : Angelo Viel, tél. 044 315 50 40, dons@sgb-fss.ch, www.federation-sourds.ch

Rédaction : Angelo Viel, **traduction :** Daisy Maglia, **texte :** The Fundraising Company

Photos : SGB-FSS

Photo de couverture : Convient : le geste de louange et de reconnaissance.

Layout : The Fundraising Company

Paraît 4 fois par an, tirage total : 50 000 exemplaires en allemand et en français.

Compte pour les dons : CP 10-13312-0